



## Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/151/PDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente de signature est donnée à M. François PROJETTI, Directeur général délégué, à l'effet de signer au nom du Président directeur général :

- a) tous actes, décisions, conventions, attestations et correspondances, à l'exception des dispositions prévues à l'article R 313-21,
- b) toutes pièces exigeant la signature du Président directeur général en sa qualité d'ordonnateur principal des recettes et des dépenses de l'Etablissement,
- c) tous actes et décisions relevant de la compétence de la Personne Responsable des Marchés.

**Article 2** : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 15 novembre 2015.

Fait à Limoges,  
Le **16 NOV. 2015**

Président directeur général (original)

Ampliation :  
Agent comptable

Copies :  
M. François PROJETTI  
Contrôleur général économique et financier  
Secrétaire général  
DFJL  
DRH

Le  Président Directeur général

**Stéphane LE MOING**